

Sommaire

p 1 Édito
 p 2 Contrats aidés
 p 3 TZR/calendrier
 p 4 Retraités
 p 5 Elections Psy-EN/EAF
 p 6 Protection Sociale

p 7 Régions de France
 p 8 Formation syndicale

+ le Supplément Aides Sociales
 à conserver !

n°234—Octobre 2017

Publication du SNES-FSU
 Section d'Orléans-Tours
 9, rue du fg Saint Jean – 45000 Orléans
 Tél : 02 38 780 780 / Fax : 02 38 780 781
 Mél : s3orl@sn.es.edu
 Site : www.orleans.sn.es.edu
 Page Facebook : <https://www.facebook.com/>



« *On ne sort de l'ambiguïté
 qu'à son détriment* »

Cardinal de Retz

Une société qui se fracture et se divise, voilà le constat peu réjouissant fait par beaucoup. Le président de la république a été élu sur un programme présenté comme de réconciliation, ni de gauche ni de droite. La difficulté est qu'en amour comme en politique, ce sont surtout les preuves qui comptent, plus que les grandes déclarations, y compris les plus cyniques.

Et depuis l'été, les preuves d'amour sont là : les ordonnances pour casser le rôle protecteur du code du travail envers les salarié-es, la baisse des APL, la suppression de l'ISF dès le 1 janvier, la hausse de la CSG, la fin brutale et inhumaine de milliers de contrats aidés (« coûteux » et « inefficaces »), l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, les déclarations du ministre de l'intérieur sur les migrants ou sur la PMA...

Pour les fonctionnaires, le gouvernement redouble d'attentions délicates : le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice, le doute sur le maintien du PPCR levé -étrangement- in extremis quelques jours après l'annonce de la **grève unitaire du 10 octobre**.

Dans l'éducation, les 14% de postes non pourvus au concours pèsent en cette rentrée. Si le pro-

blème d'attractivité de nos métiers commence à être reconnu comme un problème, cette reconnaissance ne semble pas devoir aller jusqu'à établir un lien avec la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Dans notre académie, la rentrée est loin d'être un long fleuve tranquille : les effectifs explosent dans les collèges et encore plus dans les lycées. Aucune création de postes d'AED n'a accompagné cette hausse. De nombreux établissements sont touchés par la suppression des contrats aidés.

La baisse continue du président et de son gouvernement dans les sondages d'opinion montre que les français sont de moins en moins dupes des choix gouvernementaux. Sortis de l'ambiguïté du désormais fameux « en même temps », les choix faits inscrivent bien l'action dans les politiques de dérégulation menées depuis de nombreuses années, avec le grand succès que chacun peut constater.

Le SNES, avec la FSU, continuera de mener son combat syndical pour une société plus émancipatrice et plus solidaire, où les plus pauvres et les plus faibles sont protégés et non stigmatisés ! Il nous faut, plus que jamais, construire les luttes et les solidarités face au projet de société individualiste et de casse sociale du président et du gouvernement.

Tous et toutes en grève le 10 octobre !

■ Olivier Lelarge/Secrétaire Académique

[Contrats aidés] Un drame humain...

A la rentrée, beaucoup d'établissements ont eu la surprise de voir disparaître des contrats aidés dont ils bénéficiaient jusqu'alors, que ce soit pour la vie scolaire ou les secrétariats, laissant en tension les personnels restants. Ce sont plus de 23000 au niveau national, 839 pour notre seule académie (plus d'un 1/3 des contrats aidés) qui sont supprimés. Seuls ceux concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap seront maintenus au moins cette année. Tous les départements et tous les établissements, des écoles aux lycées, sont touchés. Ces suppressions brutales sont dramatiques et inhumaines pour les personnes concernées.

...dans un contexte de hausse des effectifs et de réforme

Elles ont lieu alors que les effectifs n'ont cessé d'augmenter dans le second degré. Ce sont ainsi plus de 1600 élèves supplémentaires qui sont accueillis dans nos établissements à la rentrée 2017, sans créations de postes d'AED, et alors que le dispositif « devoirs faits » est censé être mis en place à la rentrée des vacances d'octobre...en sollicitant les AED ! Le nombre important de réponses à notre enquête démontre bien l'ampleur des difficultés rencontrées pour assurer la sécurité et l'encadrement des élèves.

Avis au CHSCTA

Le premier CHSCTA de l'année se tient le 5 octobre. Comme pour l'EAF, il sera un point d'appui. La FSU a décidé de déposer un avis (ci-contre) afin de connaître le bilan qualitatif et quantitatif sur les conditions de travail des établissements. Lorsqu'un avis est déposé, l'administration a l'obligation de répondre à cet avis.

Le SNES-FSU continuera d'interpeller le rectorat sur ces difficultés et de mobiliser. La disparition des contrats aidés démontrent bien la nécessité de postes supplémentaires pérennes, dans les secrétariats et les vies scolaires. C'est tous ces besoins que la suppression brutale des contrats aidés fait remonter en pleine lumière.

■ **François Collet Secteur SantéSocial & Olivier Lelarge**

Avis de la FSU CHSCTA du 05/10/17

La FSU a été alertée sur la façon dont les conditions de travail sont affectées par la fin des emplois aidés. En effet, le non renouvellement de ces contrats (à l'exception des contrats d'accompagnement des élèves en situation de handicap) correspond à des missions de secrétariat, de gestion, de vie scolaire, qui devront de toute façon être assurées, sauf à vouloir dégrader le service public d'éducation. La FSU rappelle la nécessité de créations de postes pérennes à la hauteur des besoins.

Les représentants des personnels demandent qu'un bilan quantitatif et circonstancié soit fait afin de mesurer les conséquences de cette situation sur les écoles et sur les services administratifs et de vie scolaire des EPLE et leurs effets sur les conditions de travail des personnels y exerçant.

[Non-titulaires]

La parution du décret n° 2016-1171 du 31 août 2016 a apporté des points positifs mais également des points de vigilance. C'est le cas notamment de l'avancement qui n'est plus automatique mais conditionné à une inspection. Celle-ci doit donc être faite tous les trois ans, en plus de l'évaluation annuelle du chef d'établissement. Lors des discus-

sions, nous avons combattu ce dispositif en montrant l'infaisabilité des inspections pour tous (titulaires /non titulaires). Malgré nos interventions, le rectorat maintient sa position. Contactez le SNES en cas de difficultés !

Nous vous rappelons l'ouverture des inscriptions aux concours interne et réservé **jusqu'au 12 octobre 2018 sur le serveur du siac 2**. L'envoi des dossiers RAEP devra

obligatoirement être effectué par voie postale en double exemplaire et en recommandé simple au plus tard le **jeudi 30 novembre 2017**.

Il est fortement conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire !

■ **Cécile Herbin/Secteur Non-Titulaires**

[TZR]

C'est dur d'être un TZR !

La crise du recrutement des enseignants qui s'accroît depuis quelques années a conduit à voir le nombre de TZR de l'académie fondre comme neige au soleil. Si cette année le nombre de TZR reste globalement stable, cela cache cependant des disparités selon les disciplines. Il y a eu quelques affectations sur ZR cette année, en mathématiques ou documentation par exemple, mais cela demeure bien insuffisant au regard des besoins dans ces disciplines. De même, il ne reste qu'un seul TZR chez les CPE pour toute l'académie ! En revanche en sciences physiques, huit postes sont restés non pourvus et les TZR qui ont obtenu leur mutation n'ont pas été remplacés. Il n'y a pas si longtemps ces TZR étaient vivement encouragés à changer de discipline pour enseigner les mathématiques ! Cherchez l'erreur !

De moins en moins de TZR mais de plus en plus de besoins sur des petits BMP inférieurs à neuf heures, ce qui fait des TZR de plus en plus mal traités avec des affectations sur deux voire trois établissements le plus souvent éloignés ! Comment assurer un enseignement de qualité pour un TZR de langues, mathématiques, lettres... quand celui-ci est contraint certains jours de la semaine à se rendre dans les trois établissements en passant parfois plus de temps sur les routes de campagne que dans une classe avec des élèves ? Qu'à cela ne tienne ! L'important est d'avoir un professeur devant les élèves ! Mais pour combien de temps ?

Dans l'ensemble des disciplines suite au groupe de travail de juillet, il reste peu voire pas de TZR sans

affectation et on peut craindre que les besoins ne seront pas couverts à la rentrée et le Rectorat devra encore cette année avoir recours massivement aux personnels contractuels accentuant ainsi la précarité dans l'Éducation Nationale !

Dans ces conditions nous allons encore assister à une dégradation des conditions de travail et si en apparence les besoins seront couverts à la rentrée puisqu'il y aura un adulte devant chaque élève, la qualité ne sera pas au rendez-vous.

Poor lonesome TZR by...



...Amélia Baretto De Souza

■ Sylvie Moreau/Secteur emploi

[Calendrier scolaire]

Un arrêté du 20/09/2017 modifie la date des congés scolaires d'avril-mai. Ils auront lieu du mercredi 25 avril après les cours au lundi 14 mai. Devant l'absurdité du calendrier scolaire

défini par le ministère, la FSU s'est montrée favorable à cette modification, tout en attirant l'attention du Rectorat sur les quelques difficultés pouvant en résulter pour les collègues. En conséquence, les collègues ayant pris

avant l'arrêté des dispositions la semaine du 23 avril doivent se voir accorder une autorisation spéciale d'absence. En cas de difficulté, contactez votre section départementale pour régler le problème !

[Retraités]

Sacrifiez-vous pour les travailleurs !

Le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire et tout le gouvernement imposent aux retraités « *un effort, pour les plus jeunes générations et pour récompenser le travail. Ce n'est pas un effort pour alimenter les caisses de l'État* » Ils veulent opposer ces fainéants aux travailleurs en omettant que les retraités sont des travailleurs et que leur pension ne relève plus, comme au 19^{ème} siècle, de la charité publique, qu'elle n'est pas non plus une prestation sociale, mais une continuation du salaire acquise par des cotisations.

Les efforts demandés :

- **La hausse de 1,7% annoncée de la CSG**, attaque sans précédent contre les retraites et les retraités, les fonctionnaires : Le remplacement par la CSG des cotisations chômage et maladie (qui représentent 3,15% du salaire) pour les salariés du secteur privé, fait payer par les retraités et les fonctionnaires une augmentation minimale de pouvoir d'achat pour les jeunes, sans toucher au coût du capital.
- **La réduction des APL**
- La promesse d'une baisse de la taxe d'habitation contribuera à réduire les services publics notamment locaux, faute de moyens. Ce qui sera « gagné » en cotisations ou impôt sera à déboursier pour des services privés.
- **La réforme annoncée des retraites**, même si elle ne touchera pas directement les actuels retraités, n'offre guère, elle non plus, de perspective de progrès pour l'ensemble des retraités, actuels et à venir

- **La promesse de remboursement à 100% des lunettes, prothèses dentaires et auditives passe par les complémentaires** ; Les mutuelles, devront se soumettre aux impératifs de la concurrence, comme le montre l'évolution de la MGEN dans le cadre du référencement. Que laisse présager l'absence d'information sur les décisions prises en juillet par la MGEN sur les tarifs 2018 ?

Le cap fixé est bien de casser la sécurité sociale solidaire, de développer une protection sociale à plusieurs vitesses, de réduire le lien entre production de richesse et protection sociale par la cotisation en baissant les cotisations salariales pour les remplacer par de la CSG, que la limitation à 30% de prélèvement pour les entreprises fait peser finalement encore sur les salariés, **L'augmentation annoncée des pensions de 0,8% ne saurait compenser les attaques. Les 9 organisations de retraités qui agissent ensemble depuis plusieurs années (CGT retraités, UCR FO, retraités CFTC, UNIR CFE CGC, SFR FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA), ont rappelé leurs exigences et demandes, notamment en manifestant le 28 septembre.** Or le président, qui a supprimé le secrétariat d'état aux personnes âgées, refuse toujours de nous recevoir. Les organisations dénoncent l'agressivité répétée du gouvernement contre les retraités et demandent que soit reconnue leur place dans la société.

Notre congrès à venir devra à nouveau se pencher sur ces questions.

Plus que jamais les retraités ont besoin de rester syndiqués pour défendre collectivement et avec les actifs leurs droits individuels, les droits collectifs et une certaine vision d'une société solidaire.

■ **Christiane Le Pennec et Michèle Martin/ Secteur Retraites**

[CPE]

Le SNES-FSU a obtenu du rectorat un groupe de travail sur la refonte du barème de répartition des postes de CPE, insatisfaisant, dans les établis-

sements de l'académie. Régimes des élèves, statuts, élèves à besoins particuliers, situations géographiques, internat, une réflexion et des décisions doivent être prises. Le mandat du SNES-FSU est

d'un CPE pour 250 élèves. Ces critères de répartition sont donc une condition nécessaire mais insuffisante si les moyens ne suivent pas. Rappelons qu'il reste UN TZR pour toute l'académie...

[Elections Psy-EN]

Création du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Une avancée historique

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille, assurant ainsi la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'EN ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir sont essentiels **pour lutter contre les déterminismes.**

La création du nouveau corps des Psychologues de l'EN reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissage (EDA) dans le 1^{er} degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le 2nd degré.

Le SNES-FSU a obtenu que psychologie et orientation soient officiellement liées. Les spécificités de l'intervention tant au sein des CIO et de l'École que vis-à-vis des partenaires extérieurs sont reconnues. C'est un levier important pour mieux combattre les tentatives de réduction de l'orientation à la gestion des flux. La création du corps des psychologues de l'EN permettra également de faire barrage aux projets de régionalisation des CIO, projets toujours d'actualité puisque M. Bonneau président de la région Centre-Val de Loire et président délégué à l'Association des Régions de France a notamment réaffirmé le souhait que « les CIO entrent pleinement dans le giron des Régions ». Depuis 2003, ce sont

des tentatives récurrentes que le Snes-Fsu grâce à ses actions, a combattu et fait échouer.

Par ailleurs, avec la création du corps unique, les Psy-EN EDO obtiennent enfin, les mêmes avantages de carrière que les autres personnels du second degré : nouvelle carrière plus rapide, hors classe pour tous, création de la classe exceptionnelle. Grâce aux interventions du Snes-Fsu, la spécificité des fonctions de DCIO a été préservée.

Dans l'académie, le Snes-Fsu continuera à agir pour que les missions des psy EN soient respectées et pour le maintien de tous les CIO. Le Snes-Fsu s'opposera à toute tentative de régionalisation des CIO.

Des élections professionnelles se dérouleront le 28 novembre 2017 afin d'élire pour un an les commissaires paritaires de la CAPN et des CAPA.

Votez et faites voter pour les listes SNES-FSU/SNUIPP-FSU !

■ Sylvie Berger/SecteurPsy-EN

[Epreuves Anticipées de Français]

Les actions et la mobilisation de l'année dernière ont permis d'obtenir certaines avancées qui restent à confirmer, consolider et développer cette année. Parmi les revendica-

tions du SNES-FSU figurait celle d'un groupe de travail afin d'anticiper les difficultés qui ne manqueront pas de nouveau de se poser cette année face à une nouvelle augmentation des candidats. Dans l'optique de la préparation de ce futur GT, le SNES-FSU va

envoyer un questionnaire à tous les collègues afin d'arriver à ce GT avec un état des lieux complet des revendications et des besoins des collègues. Nous vous tiendrons informés.

■ Olivier Lelarge

[Protection sociale/ Hausse de la CSG]

Présent dans le programme du candidat Macron, cette proposition n'a pas été l'objet des débats à la hauteur des enjeux. Elle cache une remise en cause bien plus profonde de notre modèle de société, bien plus que ce qui est avancé sous couvert d'une bataille entre les « anciens » et les « modernes »

“J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant”. C'était un engagement du président de la république envers tous les actifs. Celui-ci ne sera pas tenu. Après avoir envisagé de ne pas compenser, ou uniquement partiellement, cette hausse, le gouvernement a finalement prévu de compenser sans pertes. Mais sans aller plus loin. Circulez, pour le gouvernement, les fonctionnaires ne rentrent pas dans la définition des actifs !

Mais que cache cette hausse ?

Il s'agit de financer la protection sociale (chômage, santé, maladie, retraites) par l'impôt,

alors qu'elle était jusque-là financée (mais de moins en moins) par des cotisations (ce que le gouvernement et les libéraux appellent les charges). Historiquement, les cotisations sont une part de la valeur ajoutée qui n'est pas affecté au profit. Ce sont les richesses créées par le travail qui la finance.

La CSG, créée sous Michel Rocard en 1991, rentre dans ce mouvement de fiscalisation des cotisations sociales. Elle est passée de 1,1% à 7,5% pour les revenus d'activité, et génère environ 100 M d'euros de recettes, plus que l'impôt sur le revenu. Dans le projet actuel, ce sont les cotisations maladie (0,75%) et chômage (2,40%) qui seront transférés sur la CSG.

Présentation tendancieuse.

Beaucoup d'éléments sont présentés de façon tendancieuse. Ainsi, le salaire est présenté comme limité au salaire net, et les cotisations allant à l'encontre du pouvoir d'achat des salariés. Or, les cotisations ne sont pas prises sur le salaire du salarié à son encontre, mais elles sont du salaire socialisé, du salaire pour tous, prises sur les richesses produites.

De même, le gouvernement assume mal ce que cache ce transfert des cotisations sociales vers l'impôt, et les risques que cela comporte. En effet, les cotisations sont affectées à ce pour quoi elles sont

collectées. Ce n'est pas le cas pour l'impôt. Cela signifie qu'en cas de problème budgétaire, la part de l'impôt collecté par l'état peut être affectée à autre chose qu'aux cotisations sociales. Chômage, santé, les remboursements peuvent donc être fortement affectés par une décision de l'Etat.

On peut donc craindre légitimement dans un premier temps une baisse des prises en charge (durée, montants..) Et, logiquement, pour maintenir le niveau de prestations, une montée en charge des assurances privées, avec toutes les inégalités déjà rencontrées en ce qui concerne la prise en charge des soins.

Vigilance

Si la question de l'universalisation des prestations et de l'assiette des cotisations est une question ardue (le financement doit-il se faire sur les seuls revenus du travail ou être élargi ?), la façon de la poser et de commencer à la résoudre pour le gouvernement est particulièrement inquiétante pour tous les salariés. La façon de réduire le salaire au salaire net, d'imposer dans les esprits la théorie des « charges » qui pèsent sur le salariat et le patronat, le chantage à l'emploi, tout cela en n'expliquant pas ou mal les vrais enjeux, font que plus que jamais les organisations syndicales seront mobilisées.

■ Olivier Lelarge

[Régions de France]

**27 et 28 septembre,
Congrès de « Régions de
France » à Orléans**

« Osez l'expérimentation et la délégation de compé- tences aux Régions »

Tel est le slogan de RF, l'association des « Régions de France », dont F.Bonneau, président de la Région, est aussi le co-président.

La formation et l'orientation sont particulièrement visées, notre région risque de servir de terrain de jeu pour des soi-disant expérimentations qui serviraient de caution au transfert de compétences de l'Etat à la collectivité. L'objectif est d'adapter le Service public d'Education aux demandes des entreprises en emplois, et comme la loi Notre a donné aux Régions la responsabilité du développement économique, RF entend s'emparer de l'orientation scolaire et de la formation initiale depuis la sortie du collège jusqu'au post-bac.

La FSU a déjà testé comment la Région « expérimente ». Les COPsy n'ont pas oublié leur lutte pour que les CIO ne soient pas annexés dans le SPRO (Service Public Régional de l'orientation) et pour que la loi, qui les a maintenus dans le giron de l'Etat jusqu'à maintenant, soit respectée !

Voici les principales propositions de RF au premier ministre à ce congrès

(le dossier est disponible dans son intégralité sur le site de Régions de France.)

Proposition I : transférer les CIO aux Régions

L'orientation est réduite à l'information sur les « formations et les métiers, les perspectives d'emploi par filière et par territoire ». Elle ne sert plus le projet des élèves, ce qui compte c'est « la meilleure organisation des flux vers les différentes filières », la gestion du vivier des jeunes pour les rendre employables localement. Les PP, « prescripteurs d'orientation », seront à la manœuvre.

Proposition II : confier aux Régions l'organisation de la totalité de l'offre de formation, dans les voies générales (options de langues notamment), technologique et le post-Bac.

Depuis la loi de Refondation, les Régions arrêtent la carte des formations professionnelles (LP, BTS), après accord du recteur. Elles n'ont aucune compétence sur la formation générale et technologique, sous la seule responsabilité du recteur. Le risque est l'éclatement du Service Public au gré des politiques et des moyens de grandes régions concurrentielles.

Proposition III : Renforcer l'alternance en LP.

On est dans le dogme politique du modèle de l'apprentissage. Les enseignants des lycées pourraient être concernés après ceux des LP car, pour le développer dans les établisse-

ments, RF prévoit l'adaptation du statut des professeurs. Attention en particulier dans les campus des métiers !

Proposition IV: des contrats tripartites pour chaque lycée

Actuellement les lycées ne contractent qu'avec le rectorat. La contractualisation tripartite permettrait aux Régions, favorables à plus d'autonomie (des proviseurs) de peser sur l'offre de formation, les projets d'établissement, etc. Une double tutelle, en quelque sorte.

La proposition V a trait au « lycée du futur » et au développement du numérique.

Qui parmi vous est informé sur le « lycée du futur » ? La Région a organisé un colloque, la FSU n'a pas été invitée. Derrière une réflexion indispensable sur l'architecture de demain se profile la volonté, comme pour le numérique, de peser sur la conception même du lycée et ses pratiques.

La FSU alerte les personnels sur ces orientations que le lobby des Régions veut obtenir du gouvernement. Elle a appelé à une manifestation le 28 septembre. A aucun moment la Région, qui prétend faire vivre la « démocratie permanente », n'a jugé bon de consulter les personnels d'Education.

■ Véronique Mercy/CFR FSU

Actualités de la formation syndicale

Comme chaque année, la section SNES d'Orléans Tours met en œuvre des stages de formation syndicale. **Ces stages sont ouverts à tous**, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires, contractuels, quel que soit le lieu d'exercice dans l'académie.

Ils permettent à chacun d'être informé des textes en vigueur, de ses droits, afin d'être mieux armé pour agir collectivement dans son établissement, de rencontrer d'autres collègues, de confronter les situations.

Participer à un stage de formation syndicale est un droit pour tous dans la limite de 12 jours par an. Pour cela

- **Déposez au moins 1 mois à l'avance une demande d'autorisation d'absence** auprès de votre chef d'établissement. Votre établissement dispose en principe d'un imprimé spécifique mais vous pouvez également le télécharger sur notre site académique. Cette autorisation d'absence est de droit et ne peut vous être refusée ; il n'y a ni retrait de salaire ni heures à récupérer. **Vous n'avez pas de convocation à fournir.**
- **Informez la section académique du SNES** de votre inscription (courrier électronique ou postal). Cette démarche est indispensable pour l'organisation matérielle du stage. Les informations complémentaires (lieu précis, horaire, documents éventuels) seront ensuite envoyées aux inscrits.

Le formulaire rectoral de demande d'autorisation d'absence et les textes régissant le droit à congé pour formation syndicale peuvent être téléchargés sur le site du SNES Orléans-Tours à l'adresse suivante :

<http://www.orleans.snes.edu/Conge-pour-formation-syndicale.html>

Thème	Date et lieu
Spécial Psychologue EN (2 nd degré)	Jeudi 12 octobre à Blois (41)
Nouvelles carrières, nouvelle évaluation	Jeudi 19 octobre à Luisant (28)
Néo et futurs retraités informations – droits - revendications	Mardi 14 novembre à St Avertin (37)
Culture d'entreprise ou culture commune ? Stage FSU	Jeudi 23 novembre à Orléans (45)
Spécial stagiaires : informations – 1 ^{ère} affectation	Mardi 21 novembre à Orléans (45)
S'investir syndicalement dans son établissement : agir en CA,	Jeudi 07 décembre à Bourges (18)
S'investir syndicalement dans son établissement : agir en CA,	Jeudi 14 décembre à Dreux (28)
Nouvelles carrières, nouvelle évaluation	Vendredi 22 décembre à St Avertin (37)

Le droit à la formation syndicale est un droit essentiel et nécessaire, qui ne s'use que si on ne s'en sert pas ! Alors n'hésitez pas à l'utiliser !

Michèle Martin/Formation syndicale

